

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Mardi 29 SEPTEMBRE 2015 - 19H00**

Étaient présents, tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :

Mesdames Marylise BAILLEUL et Monique GIBON, Messieurs Alain KEMPYNCK, Bernard MOULIN et Gaëtan VERDOUCQ, absents excusés ayant donné procuration.

Madame Jennifer DELLA-RICA, absente.

Monsieur Arnaud FIGENWALD est nommé Secrétaire de Séance.

Madame le Maire présente à l'Assemblée Monsieur Amaury VOULMINOST qui est Directeur de « City Crèche », société délégataire de la crèche de Beuvry.

Monsieur VOULMINOST explique que le siège de « City Crèche » est basé sur Arras et que la micro-crèche de Beuvry sera sa septième ouverture. Les enfants y seront accueillis à partir du 2 novembre 2015. La micro-crèche bénéficiera d'une amplitude horaire comprise entre 7h30 et 19h mais celle-ci pourra être modulable à la demande des parents. Madame Gabrielle DAUCHY en sera la Directrice secondée par trois personnes qui seront recrutées en CDI à temps plein. Par ailleurs, trois commissions ont été animées au sein de la Commune : Communication, RH et Enfance afin de mieux cibler les besoins des familles. A ce jour, entre 20 et 30 familles pourront bénéficier des services de la micro-crèche ; 11 familles sont déjà inscrites, 5 autres sont en pré-inscriptions et 7 sont en demande de rendez-vous. Ces signes sont très positifs.

Madame le Maire remercie Madame Monique GIBON pour le suivi du dossier de la Micro-Crèche ainsi que Monsieur VOULMINOST pour son investissement et la qualité du travail accompli. Elle annonce que l'inauguration de la micro-crèche aura lieu le **27 octobre 2015 à 15H** en la présence de Monsieur le Président du Conseil Départemental.

Madame le Maire demande si le Conseil Municipal a des questions à poser à Monsieur VOULMINOST.

Monsieur Mickaël DUHAUT demande s'il y a des priorités au niveau des inscriptions. Madame le Maire précise que la priorité a été donnée aux Beuvrygeois.

Pour cette séance de Conseil Municipal, Madame le Maire demande l'autorisation d'étudier le projet de délibération n° 30 concernant l'AD'AP.

*Adopté à l'unanimité*

### 1) Compte-rendu du Conseil Municipal du 23 juin 2015.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 23 juin 2015 à 19h00.

Mickaël DUHAUT signale que son prénom s'écrit avec un « k » et non pas un « h » .

*Adopté à l'unanimité*

### 2) Compte-rendu des décisions prises par le Maire.

Madame Nadine LEFEBVRE invite le Conseil à prendre note des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal.

Madame le Maire fait lecture des trente-trois décisions prises de mai à septembre 2015.

Monsieur Mickaël DUHAUT demande si la prestation d'utilisation de la salle Marguerite Yourcenar est payante pour le Collège Georges Sand (décision n° 2015-38). Madame le Maire répond que celle-ci est financée à hauteur de la participation par le Conseil Départemental.

Monsieur Mickaël DUHAUT fait remarquer que, concernant la décision 2015-40 le tarif lui paraît un peu élevé. Madame le Maire indique que celui-ci paraît onéreux mais qu'un appel d'offres a été lancé et c'est la société la moins disante qui a été retenue.

Monsieur Mickaël DUHAUT indique que tous les lots n'ont pas été retenus (décision n° 2015-52) concernant le pôle sportif Léo Lagrange. Madame le Maire indique que ce sont les lots infructueux mais que ceux-ci doivent être relancés. Il y aura publicité des marchés sur les journaux adaptés (La Voix du Nord, la Gazette et site internet).

Monsieur Mickaël DUHAUT, (décision 2015-57), demande le nombre de classes primaires concernées par l'utilisation du Centre Aquatique de Béthune. Madame le Maire indique que 20 classes en bénéficieront.

### 3) Budget Primitif 2015 – Décision modificative n°1

Monsieur Voltaire BOUQUE donne lecture de la décision modificative du budget primitif 2015. Cette dépense concerne la mise en place d'un aménagement piétonnier au pont de Gorre.

*Adopté à l'unanimité*

**4) Cession du terrain à bâtir cadastré section AS 630 et 802 – Adresse : rue Aristide Briand**

Madame Emmanuelle LEVEUGLE présente les trois délibérations suivantes en évoquant la politique de la Ville dont le souhait principal est de lutter contre les friches et de favoriser le renouvellement urbain.

Le terrain à bâtir cadastré AS 630 et 802, situé rue Aristide Briand devrait être mis en vente en janvier 2016 par adjudication.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à la vente.

*Adopté à l'unanimité*

**5) Cession immobilière – Adresse : 616, route de Lille – section AZ 84 (SILVESTRI)**

Madame Emmanuelle LEVEUGLE donne lecture de la délibération et indique que le terrain constitué d'un ensemble immobilier cadastré AZ 84, situé 616, route de Lille, devrait également faire l'objet d'une vente.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à la vente.

*Adopté à l'unanimité*

**6) Cession immobilière – adresse : rue Mélot – section AW 216 (CLEMENT)**

Madame Emmanuelle LEVEUGLE fait état de la délibération qui concerne une habitation, inhabitée depuis très longtemps, cadastrée AW 216, et située rue Mélot, et dont la commune souhaiterait la mise en vente.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à la vente.

*Adopté à l'unanimité*

**7) Association sportive de tennis de table – demande de subvention exceptionnelle**

Madame Patricia WACH fait lecture du projet de délibération concernant la demande de subvention exceptionnelle émise par l'association sportive de tennis de table.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 500 € .

*Adopté à l'unanimité*

### **8) Utilisation du complexe sportif Marguerite Yourcenar – participation financière de la ville de Béthune pour l'exercice 2014**

Monsieur Voltaire BOUQUE donne lecture de la délibération et invite le Conseil Municipal à approuver les comptes d'exploitation 2014 du complexe sportif Marguerite Yourcenar.

Le Conseil Municipal donne son accord.

*Adopté à l'unanimité*

### **9) Créances irrécouvrables – admissions en non valeur**

Monsieur Voltaire BOUQUE donne lecture de la délibération concernant les créances irrécouvrables.

Celles-ci sont des propositions de non-valeur qui concernent des poursuites infructueuses, de procès verbaux de carence et d'une situation de surendettement pour une famille.

Monsieur Voltaire BOUQUE propose d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables et de les imputer au compte 6541 du BP 2015 pour un montant s'élevant à 633,36 €.

*Adopté à l'unanimité*

### **10) Artois Comm – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement – exercice 2014**

Madame le Maire donne lecture de la délibération concernant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement pour l'année 2014.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance du rapport qui est consultable en Mairie.

*Adopté à l'unanimité*

### **11) SIADEBP – Rapport annuel sur le prix et la qualité des services – exercice 2014**

Madame Emmanuelle LEVEUGLE donne lecture de la délibération concernant le rapport annuel sur le prix et la qualité des services du S.I.A.D.E.B.P. pour l'année 2014.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance du rapport qui est consultable en Mairie.

*Adopté à l'unanimité*

## **12) Association Conseil Citoyen de Beuvry – Renaissance - Subvention**

Madame Charline DENIS donne lecture de la délibération qui propose d'octroyer une subvention de démarrage pour l'association " Conseil Citoyen de Beuvry Renaissance".

Cette subvention permettrait de rembourser les frais de déclaration de la dite association et de l'aider à supporter ses frais de création.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'octroi d'une subvention de 250 €.

*Adopté à l'unanimité*

## **13) Fonds de participation des habitants**

Madame Charline DENIS donne lecture de la délibération concernant la demande de subvention de 6900 € destinée à l'Association Léo Lagrange pour alimenter ce fonds de participation des habitants pour l'année 2016.

Ce fonds est destiné à reconnaître le droit aux habitants de s'organiser et de prendre des décisions pour réaliser des projets à l'échelle du quartier et/ou de la commune.

Monsieur Mickaël DUHAUT demande la date de versement des 23 000 € (financé par la Région Nord-Pas-de-Calais (16100 €) et la Commune (6900 €). Madame le Maire précise que la somme est versée pour l'exercice et que la commune devra rendre la subvention si les projets ne sont pas réalisés.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'octroi d'une subvention de 6 900 €.

*Adopté à l'unanimité*

## **14) Fonds de participation des habitants " Culture"**

Madame Charline DENIS donne lecture de la délibération concernant la demande de subvention de 900 € destinée à l'Association Léo Lagrange pour alimenter ce fonds pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'octroi d'une subvention de 900 €.

*Adopté à l'unanimité*

### **15) Fonds de travaux urbains (F.T.U.) - Signature d'une convention avec le Conseil Régional**

Madame Charline DENIS donne lecture du projet de délibération.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire ce fonds de travaux urbain d'un montant de 40 000 €, de s'engager à mettre en place un Comité de Gestion Urbaine et de solliciter de la Région Nord-Pas-de-Calais pour l'obtention d'une subvention de 20 000 €.

Madame le Maire évoque les différents dossiers de travaux en cours.

Le Conseil Municipal donne son accord.

*Adopté à l'unanimité*

### **16) Animation "Nos quartiers d'été" - Subvention exceptionnelle**

Madame Charline DENIS donne lecture du projet de délibération et demande au Conseil Municipal de voter une subvention exceptionnelle de 6 900 € destinée à l'Association Léo Lagrange porteuse de l'opération "Nos Quartiers d'Eté" pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal donne son accord.

*Adopté à l'unanimité*

### **17) Contrat enfance jeunesse 2014-2017 - Avenant**

Madame le Maire propose de l'autoriser à signer un avenant au Contrat Enfance et Jeunesse 2014-2017, en partenariat avec la CAF et la MSA pour l'ouverture d'une micro-crèche.

De même dans le cadre du lieu Accueil Enfant Parent, il est demandé à la Commune de prendre en compte le volume d'heures.

Enfin, le Centre de Loisirs de vacances de Toussaint sera ouvert aux enfants de 6 à 15 ans.

Le Conseil Municipal donne son accord.

*Adopté à l'unanimité*

### **18) Dénomination de la Micro-Crèche**

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à donner une identité propre à la micro-crèche et propose la dénomination "Les P'tits Loups".

Le Conseil Municipal donne son accord.

*Adopté à l'unanimité*

### **19) Approbation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire**

Monsieur Arnaud FIGENWALD donne l'explication concernant l'approbation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette délibération visant à informer les agents contractuels employés par la Collectivité sur le contenu du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et les conditions générales de la titularisation.

Le Conseil Municipal donne son accord.

*Adopté à l'unanimité*

### **20) Modification du tableau des effectifs**

Monsieur Arnaud FIGENWALD donne l'explication de la modification du tableau des effectifs concernant les assistants d'enseignement artistique de l'école de Musique dont l'effectif varie, chaque année, en fonction du nombre d'élèves inscrits.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ce tableau.

Le Conseil Municipal donne son accord.

*Adopté à l'unanimité*

### **21) Indemnité forfaitaire de déplacement sur le territoire de la Commune**

Monsieur Arnaud FIGENWALD explique le principe de la délibération relative au règlement de frais de déplacement des personnels des collectivités territoriales.

Madame le Maire propose au personnel qui utilise son véhicule personnel pour se déplacer d'un lieu de travail à un autre sur le territoire communal, de bénéficier de

l'indemnité forfaitaire annuelle.

Le Conseil Municipal donne son accord.

*Adopté à l'unanimité*

## **22) Modification du règlement intérieur – Don de congé**

Monsieur Arnaud FIGENWALD fait état du don de congé qui consiste à offrir des jours de repos à un parent d'un enfant gravement malade.

Ce droit a été étendu aux agents de la Fonction Publique Territoriale au 28 mai 2015.

Madame le Maire propose d'en faire bénéficier les agents de la Commune et donc d'autoriser la modification du règlement intérieur.

Le Conseil Municipal donne son accord.

*Adopté à l'unanimité*

## **23) Modalités tarifaires du Centre de Petites Vacances – Toussaint 2015**

Madame le Maire donne la parole à Charline DENIS, qui fait lecture de la délibération concernant les modalités tarifaires du Centre de petites vacances de la Toussaint 2015.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de définir la participation des familles, demander un acompte, non remboursable, d'un montant de 16 € par enfant et d'arrêter les effectifs du personnel.

Monsieur Mickaël DUHAUT demande s'il y a une augmentation des tarifs.

Madame le Maire répond négativement.

Monsieur Mickaël DUHAUT demande si l'acompte est remboursé en cas de maladie de l'enfant.

Madame le Maire répond positivement dans la mesure où un certificat médical est fourni par les parents. Elle insiste sur le fait que l'acompte permet de prévoir l'encadrement du Centre car beaucoup de parents inscrivent leur enfant mais celui-ci n'y participent pas et la commune se retrouve avec un effectif de personnel d'encadrement trop élevé.

Le Conseil Municipal donne son accord.

*Adopté à l'unanimité*



#### **24) Signature d'une convention avec l'association Cellofan**

Madame le Maire donne lecture de la délibération concernant la signature d'une convention avec l'association CELLOFAN.

Cette association pourrait assurer un parcours d'initiation au cinéma d'animation auprès des enfants de la commune. Le coût des ateliers est gratuit pour notre commune car cette association bénéficie du financement du Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais.

Madame le Maire propose donc la signature d'une convention entre la commune de Beuvry et l'association CELLOFAN.

Le Conseil Municipal donne son accord.

*Adopté à l'unanimité*

#### **25) Défense extérieure contre l'incendie – Avis du Conseil Municipal sur la réflexion du SIADEBP sur la mise en place d'une compétence "Défense extérieure contre l'incendie"**

Madame Emmanuelle LEVEUGLE donne des explications concernant la délibération sur la mise en place d'une compétence "Défense extérieure contre l'incendie" du SIADEBP.

Le SIADEBP qui dispose de la compétence "entretien des ouvrages de défense incendie" pourrait participer financièrement aux travaux de réseaux pour la création des points d'eau incendie.

Madame le Maire sollicite le Conseil Municipal sur le projet de création de compétence du SIADEBP.

Monsieur Mickaël DUHAUT demande s'il y aura un engagement financier.

Madame le Maire répond qu'il n'y aura aucun engagement financier mais que le SIADEBP pourrait nous faire bénéficier d'un financement de 50 % dans le cadre des crédits qui lui sont alloués.

Le Conseil Municipal donne son accord.

*Adopté à l'unanimité*

**26) Sivom Communauté du Béthunois – Retrait de la compétence “Défense Incendie” de la Commune de Beuvry**

Madame le Maire donne lecture de la délibération qui fait état du retrait de la compétence “Défense incendie” au Sivom Communauté du Béthunois, dans la mesure où la commune a décidé d'adhérer au SIADEBP pour l'adduction en eau potable.

Elle demande au Conseil Municipal le retrait de la commune de Beuvry de la compétence “Défense incendie” du Sivom de la Communauté du Béthunois à compter du 1er janvier 2017.

Le Conseil Municipal donne son accord.

*Adopté à l'unanimité*

**27) Sivom Communauté du Béthunois – Statuts – Modification – Avis du Conseil Municipal**

Madame le Maire donne lecture de la délibération concernant la modification des statuts du Sivom.

Le Sivom a clarifié ses compétences et demande l'adoption du nouveau document.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'émettre un avis sur cette modification.

Le Conseil Municipal donne son accord.

*Adopté à l'unanimité*

**28) ERDF – Convention de partenariat**

Madame le Maire fait lecture de la délibération concernant la proposition d'ERDF de s'associer avec la Commune de Beuvry concernant les travaux d'enfouissement de réseaux de la rue Jules Guesde.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la Convention avec ERDF et d'émettre un titre de recettes pour percevoir la participation d'ERDF.

Le Conseil Municipal donne son accord.

*Adopté à l'unanimité*

### **29) Convention d'entretien pour pâturage – rue Georges Clémenceau**

Madame Emmanuelle LEVEUGLE donne lecture de la convention d'entretien pour pâturage avec Monsieur HU, éleveur, pour la parcelle située rue Georges Clémenceau dont la ville est propriétaire.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à adopter la convention d'entretien pour pâturage et de l'autoriser à la signer.

Le Conseil Municipal donne son accord.

*Adopté à l'unanimité*

### **30) Elaboration d'un agenda d'accessibilité programmée (AD'AP)**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Pierre BEAUVOIS pour la lecture de la délibération concernant l'élaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

L'Agenda d'Accessibilité Programmée fixe les travaux à réaliser dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans), permet de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'approbation de l'engagement de la Ville dans l'élaboration des Agendas d'Accessibilité Programmée ainsi que l'autorisation à présenter les demandes de validation des Agendas d'Accessibilité Programmée.

Monsieur Mickaël DUHAUT demande si ces travaux sont obligatoires.

Madame le Maire répond par l'affirmative et insiste sur le fait que la Commune de Beuvry bénéficie d'un état d'avancement important dans ces travaux de mise en accessibilité. Elle tient à remercier Monsieur Pierre BEAUVOIS et Monsieur Billy TRACCOEN pour leur implication dans ce projet.

Le Conseil Municipal donne son accord.

*Adopté à l'unanimité*

Madame le Maire clôt la séance en remerciant l'assistance et le personnel communal.

La séance est levée à 20h30.